

**LULLY-PARC INTERCOMITE du jeudi 22 mai 2008**

18h30 Club-house du Tennis-Club de Confignon

**PROCES-VERBAL de la SEANCE****1) Ouverture de la séance et signature de la feuille de présences**

La feuille de présence sera jointe au présent PV

**2) Approbation du PV de la séance du 18 octobre 2007**

Le PV est accepté à l'unanimité.

**3) Décision concernant la rénovation et l'aménagement définitif des emplacements des boîtes aux lettres de Lully Parc selon les propositions du CT.**

a. Tous les emplacements (blocs en béton) seront rénovés (enduits et peintures) et protégés par des caches (sur toits ou murs) en alu-thermolaqué.

Proposition N°A du CT (env.2700 à 3000.-CHF)

b. Concernant la décoration de l'ancien emplacement coté Lully I la proposition N°B-4 du CT est retenue et sera réalisée. (env.1900 CHF)

c. L'alimentation électrique pour les lumières des emplacements doit être renouveler ou installer. (env.500.-CHF)

**4) Fissures dans les immeubles suite aux travaux du Pont de Lully en mars/avril 2008**

Le Président de l'InterComité écrira au Service des Constructions des ouvrages d'art pour contester leurs affirmations contenues dans leur lettre du 28 avril adressée à René Gostelli. Dans le même temps, notre compagnie d'assurance sera interpellée à ce sujet.

**5) Les canalisations privatives et leur rinçage en avril 2008**

Ce travail est de la responsabilité de chacun selon le règlement de l'IC et a été effectué apparemment à satisfaction.

Le CT a contrôlé le réseau des canalisations en commun et n'a pas constaté des obstacles. Un nettoyage n'est donc pas nécessaire cette année.

**6) Entretien du gazon des parties communes**

J. Anderson a communiqué au Président de l'Intercomité les rotations prévues pour la période d'avril 2008 à octobre 2008. Voir annexe N°4 du règlement IC.

7) **Mise à jour du règlement de l'Intercomité et site Internet ([www.genevois.org/lullyparc](http://www.genevois.org/lullyparc))**

Les modifications des annexes 1,3 et 4 sont à effectuer et a mettre a jour sur le site Web de Lully Parc par M.soit : Lully I - changement d'administrateur (François Bertrand à la place de Christiane Heinis

8) **Nettoyage périodique des toitures**

Il est rappelé que les « travaux de réparation » hors contrat sont à la charge des intéressés.Ces travaux figurent sur une liste de l'entreprise TREMBLET et seront exécuter lors de son intervention de la prochaine année (à l'exception des travaux d'urgence)

**Réception de la Télévision (dossier Cablecom)**

Pour information il est précisé que 28 copropriétaires sont servis par Cablecom.

9) **Coût de la consommation du gaz (études en cours)**

Quelques copropriétaires (coordinateur est D.Courvoisier) étudient actuellement le coût de la consommation du gaz. Les résultats de ces statistiques pourraient être communiqués au Président de l'Intercomité.

10) **Containers pour le verre - Nettoyage**

Voir point 12, observation si on pourrait enlever un container de verre.

11) **Containers - Contrat pour le nettoyage**

Les contrats pour le nettoyage doivent être redéfinis en fonction des containers en exploitation actuellement.

12) **Problèmes d'énergie (Proposition F. Bertrand)**

François Bertrand souhaiterait organiser un groupe de réflexion sur les économies d'énergie pouvant être réalisées dans notre copropriété. Il se déclare d'accord d'organiser cette démarche. Une copie de l'annexe No. 1 lui est remise afin qu'il puisse établir les contacts nécessaires.

13) **Infiltration d'eau dans les garages**

Ce problème récurrent préoccupe le Comité technique. Une inspection sur place devrait être prévue lors des prochaines pluies importantes et une proposition technique avec coûts pour le captage et évacuation de l'infiltration devrait être remis au Président.

14) **DIVERS**

**a) Construction parcelle 4818 (Jaquenoud)**

Il faut étudier le sens de la circulation dans le chemin

de la Barge et vérifier avec la Commune si les observations faites à ce sujet seront observées.  
**Proposition d'un sens unique pour ce chemin !?**

**b) L'éclairage dans la cage d'escalier des sous-sols coté Lully IIb a été détruit par le fils de Monsieur Bastianelli. Celui-ci prendra en charge (ou son assurance RC) les frais de réparation à effectuer sous la surveillance du CT.**

-----

La séance est levée à 19h 45

Distribution :

Ce PV est distribué au Administrateurs de chaque copropriété qui voudront bien le transmettre à tous leurs copropriétaires